



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE  
*du Pays du Ternois*

**2015**  
**2030**

**LIVRE 2**

Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables



PADD approuvé en Comité syndical  
du 7 avril 2016

Syndicat Mixte pour le  
SCoT du Pays du Ternois



Agence d'Urbanisme de  
l'Artois





# Projet d' Aménagement et de Développement Durables

## Partie 1 : Deux axes transversaux pour valoriser l'identité "TERNOIS"

- Accompagner la croissance démographique, tout en préservant et valorisant les spécificités rurales du Pays du Ternois
- Valoriser la ruralité du Ternois, un atout à préserver et à faire reconnaître

## Partie 2 : Trois axes stratégiques pour l'avenir du territoire

- Aménager un Ternois équilibré et solidaire, avec le développement économique et l'emploi comme priorités
- Développer un territoire de proximité au service de tous ses habitants, gage d'attractivité de la campagne
- Faire de la préservation de l'environnement et de la qualité du cadre de vie un atout du développement rural

Un schéma spatialise les principaux objectifs du projet en page 46.



# Introduction sur le PADD

*"Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) fixe les objectifs des politiques publiques :*

- d'urbanisme,*
- du logement,*
- des transports et des déplacements,*
- d'implantation commerciale,*
- d'équipements structurants,*
- de développement économique, touristique et culturel,*
- de développement des communications électroniques,*
- de qualité paysagère,*
- de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,*
- de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,*
- de lutte contre l'étalement urbain,*
- de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.*

*En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement."*

*Article L141-4 du Code de l'Urbanisme (recodifié)*

*Le PADD, clé de voûte du SCoT, représente un document politique affichant la volonté des élus, porteurs du projet d'aménagement de leur grand territoire. Il définit les objectifs stratégiques à atteindre pour organiser et structurer l'espace à l'horizon 2030. C'est donc également un exercice prospectif, où il s'agit de déterminer les évolutions souhaitées pour l'avenir, en mettant en œuvre les principes du développement durable.*

*Le PADD découle du diagnostic et répond aux enjeux qui y sont soulevés. Il se traduit en principes et normes opposables dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).*

*Étant donné que le périmètre du SCoT recouvre celui du Pays du Ternois dans sa totalité, le PADD du SCoT prend en compte la charte de développement du pays, en application de l'article L141-4 du Code de l'urbanisme. Celle-ci a été validée en 2004, soit 11 années avant l'arrêt du projet de SCoT. Les orientations du PADD étant élaborées en collaboration étroite avec les équipes politiques et techniques du Pays du Ternois, la cohérence avec la Charte a été systématiquement recherchée.*

*Pour aboutir à ce document, une Commission Stratégique a été constituée, composée des membres du Bureau syndical : Président du SCoT, Présidents des Communautés de communes et Maires des 5 bourgs-centres. Elle s'est réunie trois fois :*

- pour choisir un scénario prospectif de développement,*
- pour définir les orientations générales du projet,*
- et pour présenter l'ensemble des objectifs aux Personnes Publiques Associées (le 3 juillet 2013).*

*De plus, un forum de concertation a permis de nourrir les axes de développement dans le cadre de l'Approche environnementale de l'urbanisme (AEU) du SCoT. Il a réuni une trentaine de personnes de la société civile, qui ont travaillé sur les objectifs de deux axes en particulier.*

*Suite à un débat préliminaire en mars 2013, le Comité syndical a débattu des orientations générales du PADD en juin 2013.*

*Une enquête TNS Sofres a également été réalisée auprès de 600 habitants du territoire en juillet 2013, afin de mieux apprécier leur perception du Ternois et de son avenir. Les résultats ont pu alimenter le projet de PADD, en confortant certaines orientations des élus. Ils sont disponibles auprès de l'agence d'urbanisme de l'Artois ([www.aulartois.fr/etudes\\_projets/planification.html](http://www.aulartois.fr/etudes_projets/planification.html)).*

*Enfin le projet de PADD a été présenté en septembre 2013 lors de deux réunions publiques ouvertes à la population, à Frévent et à Pernes et lors des Assises du SCoT à destination de l'ensemble des élus du territoire en novembre 2013. Il a également pris en compte les recommandations de l'évaluation environnementale du projet de SCoT, proposées à l'automne 2014.*

# PARTIE 1

## Deux axes transversaux **pour valoriser l'identité "Ternois"**

- Accompagner la croissance démographique, tout en préservant et valorisant les spécificités rurales du Pays du Ternois
- Valoriser la ruralité du Ternois, un atout à préserver et à faire reconnaître





# 1<sup>er</sup> axe transversal :

ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE,  
TOUT EN PRÉSERVANT ET VALORISANT LES  
SPÉCIFICITÉS RURALES DU PAYS DU TERNOIS

*La définition d'enjeux transversaux pour le territoire a permis de pointer les grands principes du projet politique.*

*Certains principes représentant les fondements stratégiques du projet sont au cœur des réflexions, et permettent de partager une ambition commune : le SCoT doit mettre en exergue un projet politique adapté aux spécificités rurales du Ternois.*

*Quatre mots-clés phares ont été identifiés comme des piliers transversaux du projet politique :*

**> l'identité**, afin de faire valoir le caractère singulier du Pays du Ternois au sein de la région Nord-Pas de Calais,

**> la vitalité**, qui prend tout son sens face au risque de désertification des campagnes, d'un point de vue démographique et socio-économique,

**> la qualité**, pour s'engager dans une dynamique d'amélioration et d'efficacité répondant aux enjeux du Grenelle de l'environnement,

**> et la solidarité**, une notion essentielle sur un territoire aux fortes disparités, et notamment dans un contexte de difficultés économiques et sociales renforcées depuis la crise démarrée en 2008.

*Ces mots-clés se retrouvent à plusieurs niveaux dans les orientations, et ont guidé comme un fil conducteur les objectifs politiques pour l'avenir du territoire.*

*Le PADD du SCoT du Pays du Ternois affirme la vision stratégique pour l'aménagement du territoire à horizon 2030, représentée par le défi de poursuivre son développement et l'accueil de nouvelles populations, tout en évitant d'accentuer les disparités existantes, et de porter atteinte aux atouts majeurs du territoire comme le paysage, l'activité agricole et le patrimoine naturel.*

---

## Un défi à relever via trois orientations

**Orientation 1.1 :** Accompagner les prévisions démographiques à l'horizon 2030 avec l'ambition de dynamiser les centralités rurales..... p. 8 - 9

**Orientation 1.2 :** Assurer la vitalité des bourgs-centres à travers un aménagement structuré et durable ..... p. 10 - 11

**Orientation 1.3 :** Assurer une gestion raisonnable et équilibrée des espaces agricoles, naturels et urbanisés..... p. 12 - 13

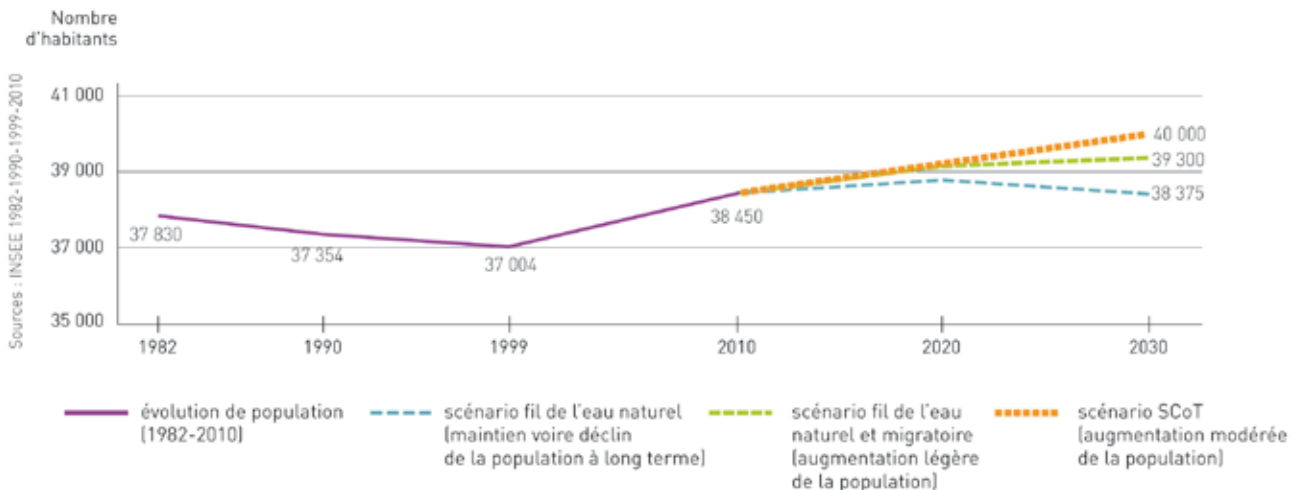


La fête de la transhumance à Nœux-lès-Auxi



## Orientation 1.1 : Accompagner les prévisions démographiques à l'horizon 2030 avec l'ambition de dynamiser les centralités rurales

Évolution de la population sur le territoire du SCoT du Pays du Ternois entre 1982 et 2010 et scénarios de projection démographique à l'horizon 2030



Depuis le début des années 2000, le Pays du Ternois connaît un **regain d'attractivité démographique**, et accueille de plus en plus de ménages provenant du bassin minier, attirés par la qualité du cadre de vie et par un marché foncier et immobilier plus intéressant. En effet, la position géographique du Pays du Ternois contribue à en faire un territoire attractif, à proximité de grandes aires urbaines. De plus, il représente un pôle d'emplois spécifique avec l'industrie agro-alimentaire, qui attire également une main d'oeuvre provenant des territoires voisins.

La population a ainsi augmenté de près de 4% entre 1999 et 2010, et elle représente aujourd'hui près de 38 500 habitants. Le Ternois fait partie des territoires attractifs de la région, gagnant des habitants, tandis que la population régionale reste stable. Cependant, d'importantes **disparités entre secteurs** se sont révélées au sein du Ternois, avec une fragilité du sud et des bourgs-centres en particulier.

Des scénarios de projection démographique ont été étudiés (voir graphique ci-dessus), en s'appuyant sur les indicateurs de fécondité, de mortalité et de migrations résidentielles. Il faut rester prudent quant à ces projections réalisées, tant les facteurs intervenant sont nombreux.

- Le scénario "fil de l'eau naturel" se base sur un arrêt des migrations résidentielles : cela ne permettrait pas de maintenir la population,

et enclencherait sa diminution à terme, par la disparition d'emplois, de services et de nouveaux logements

- Le scénario "fil de l'eau naturel et migratoire" poursuit les tendances migratoires de ces dernières années : une légère augmentation du nombre d'habitants à l'horizon 2020, puis un ralentissement dû au vieillissement de la population
- Le scénario SCoT est celui choisi par les élus, l'hypothèse la plus dynamique avec 40 000 habitants en 2030, ce qui représente environ 1 500 nouveaux habitants à accueillir sur une quinzaine d'années

En matière de logement, la capacité à attirer de nouveaux ménages s'appuie sur deux types d'accueil des nouveaux habitants :

- le parc de logements existants (favorisé par la réhabilitation),
- la construction neuve de nouveaux logements.

Dans les deux cas, l'environnement accompagnant l'habitat est un critère essentiel : accessibilité et proximité du lieu de travail, des équipements et services, qualité du cadre de vie...

De plus, la notion de parcours résidentiel est essentielle à étudier pour déterminer le type de logements dont les habitants ont besoin.





Les études démographiques du diagnostic ont montré que sans construction neuve, la population Ternoisienne diminuera de manière inévitable.

Il faut ainsi impulser des projets de construction cohérents et de qualité, notamment en termes d'efficacité énergétique. Ces projets conforteront l'armature territoriale en prenant appui sur les complémentarités des six bourgs-centres, tout en veillant à maintenir un tissu rural vivant.

**Pour répondre aux besoins liés aux 40 000 habitants en 2030, environ 2 220 logements seront nécessaires à produire dans le parc privé et public.**

Une répartition pertinente de ces nouvelles constructions doit être assurée en fonction des objectifs de structuration du territoire pour :

*- Répondre à ce double défi qui est de maintenir une vie dans les villages et de redynamiser les bourgs-centres*

*- Maîtriser l'étalement urbain en respectant l'identité rurale du territoire*

## OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Accompagner la dynamique de croissance de la population**, en se donnant des objectifs ambitieux de construction et de réhabilitation de logements

**Produire les 2 220 logements nécessaires**, les répartir entre les 4 intercommunalités, et en réserver la moitié pour les bourgs-centres

**Maîtriser un développement choisi** dans une logique d'équilibres territoriaux permettant de dynamiser le sud du territoire et les bourgs-centres tout en préservant les richesses paysagères du territoire et la vitalité du tissu rural



Attirer de nouveaux ménages



## **Orientation 1.2 : Assurer la vitalité des bourgs-centres à travers un aménagement structuré et durable**

Le Pays du Ternois est maillé autour de six bourgs-centres, identifiés comme **pôles structurants** dans le SCoT. Ils ont chacun un rôle particulier dans le fonctionnement du territoire, et remplissent tous un **rôle de structuration des campagnes**.

Cette armature multipolaire est à renforcer pour assurer un meilleur maillage des services de proximité à la ruralité.

La **polarité centrale**, intégrant **Saint-Pol-sur-Ternoise**, est à appréhender à une échelle un peu plus large que les limites communales. En effet, l'urbanisation continue s'étale sur trois autres communes : Saint-Michel-sur-Ternoise, Gauchin-Verloingt et Ramecourt dans une moindre mesure. Une vision stratégique partagée pour ces quatre communes paraît essentielle en matière de réflexion urbaine. De plus, la ville-centre, Saint-Pol-sur-Ternoise, assez peu peuplée pour une ancienne

préfecture, peine à maintenir sa population.

Les bourgs de **Frévent** et d'**Auxi-le-Château**, au sud du Ternois, doivent jouer un **rôle d'équilibre**, notamment pour éviter d'accentuer les disparités socio-économiques soulevées dans le diagnostic pour cette partie du territoire.

Enfin, trois communes ont un **rôle de proximité** à renforcer, **Pernes, Anvin et Heuchin**. Leur offre en équipements, commerces et services est essentielle pour les villages environnants, pour lesquels il s'agit d'éviter d'accentuer les phénomènes d'évasion.

Ainsi, le SCoT doit assurer une distribution spatiale équilibrée des projets (habitat, économie, équipements, transports...), afin de mettre en œuvre la redynamisation et la valorisation des pôles structurants, en s'appuyant sur cette **armature territoriale hiérarchisée**.

### **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

#### **Restructurer la polarité centrale et renforcer son rôle moteur pour le Ternois**

- Maintenir une taille critique pour la ville-centre : définir des objectifs de production de logements spécifiques à la polarité afin d'affirmer son rôle de moteur et pour conforter la place de ville-centre de Saint-Pol-sur-Ternoise, en privilégiant le renouvellement urbain
- Établir une réflexion partagée à l'échelle des 4 communes de la polarité centrale, en faisant fi des limites communales, pour un développement urbain cohérent autour de la gare de Saint-Pol-sur-Ternoise
- Anticiper les impacts du contournement routier Nord sur le cœur de ville de Saint-Pol (diminution du trafic, du bruit, de l'insécurité routière...) en projetant sa restructuration, en termes de partage de l'espace public (modes doux), de redynamisation commerciale et de renouvellement urbain (qualité du cadre de vie)
- Aménager les portes d'entrée du pôle urbain à vocation économique au Nord avec l'extension de la zone industrielle et au Sud avec la zone du Moulin à Herlin-le-Sec
- Privilégier l'implantation et le maintien des équipements de dimension Pays (cinéma, hôpital, piscine, maison de la formation...), en complémentarité avec ce qui existe dans les territoires voisins

#### **Affirmer le rayonnement des pôles d'équilibre sur leur bassin de vie**

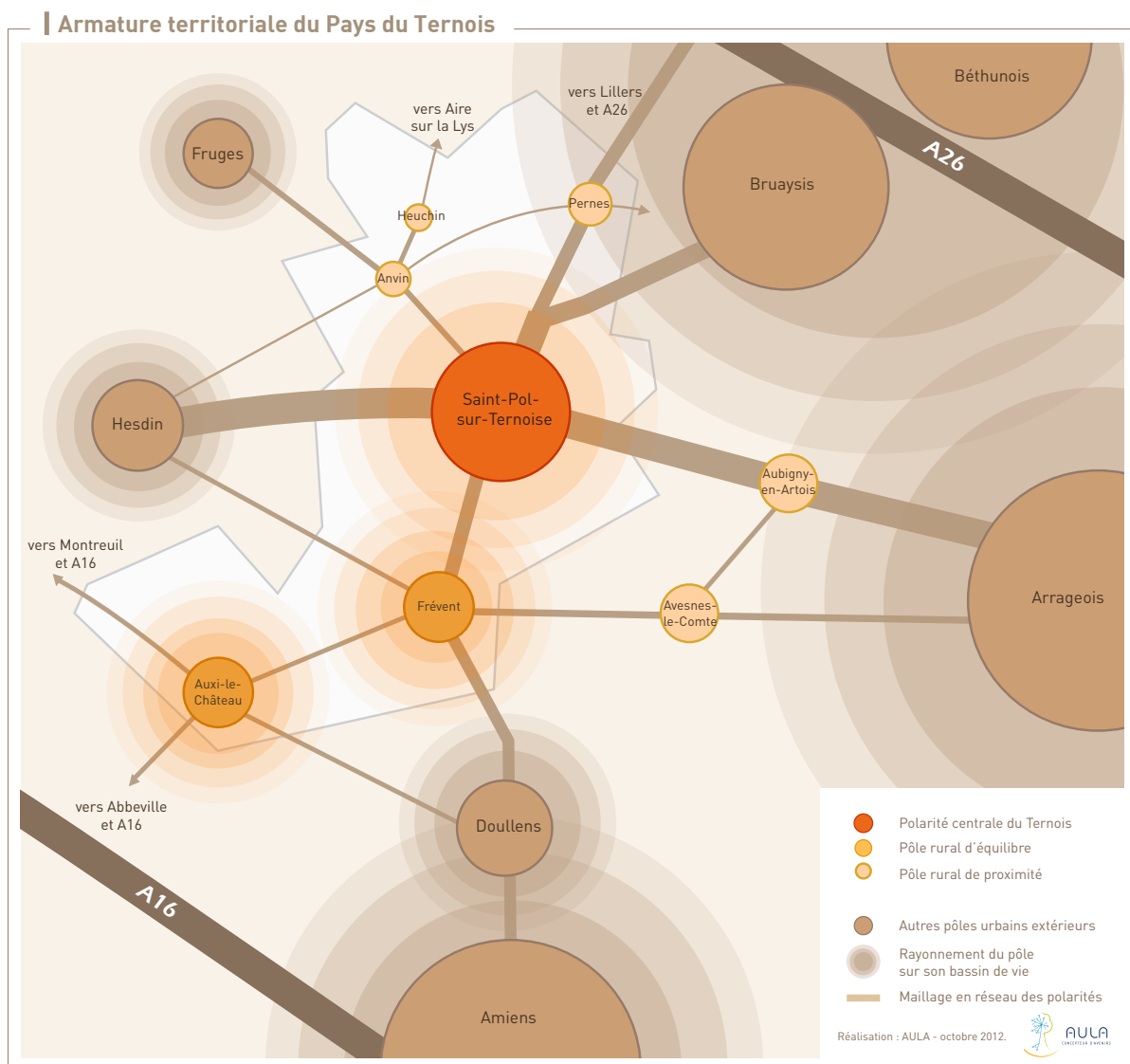
- Définir des objectifs de production de logements spécifiques à chaque pôle d'équilibre afin de soutenir la vitalité de ces centres ruraux, en renforçant leur poids démographique et en privilégiant le renouvellement urbain
- Mettre en valeur les parcs d'activités de Frévent et d'Auxi-le-Château dans une logique de complémentarité
- Assurer le maintien voire le développement des équipements et services (collèges, maisons de santé, médiathèques, salles de sport...) pour répondre aux besoins des habitants de l'ensemble du bassin de vie
- Favoriser les échanges avec la polarité centrale, notamment pour accéder aux équipements de dimension supérieure (centre hospitalier et clinique, lycées, gare ferroviaire...), tout en tenant compte des échanges existants avec les pôles voisins (Doullens, Amiens, Hesdin, Arras...)



## OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)

### Conforter les pôles de proximité

- Définir des objectifs de production de logements spécifiques à chaque pôle de proximité afin de conforter leur place dans l'armature territoriale, en privilégiant le renouvellement urbain
- Aménager le parc d'activités de Pernes à vocation artisanale et affirmer le souhait de raccordement à la rocade minière
- Maintenir un niveau d'équipements et de services de proximité cohérent avec le rôle d'animation de l'espace rural (collèges, maisons de santé, médiathèques, salles de sport...)
- Favoriser les échanges avec la polarité centrale, notamment pour accéder aux équipements de dimension supérieure (centre hospitalier et clinique, lycées, gare ferroviaire...), tout en tenant compte des échanges existants avec les pôles voisins (Béthune, Bruay-la-Buissière, Fruges...)





## **Orientation 1.3 : Assurer une gestion raisonnable et équilibrée des espaces agricoles, naturels et urbanisés**

Le foncier en milieu rural a la particularité d'évoluer sur des temps longs, et les collectivités n'ont bien souvent que très peu de maîtrise sur ce foncier. En effet, seules 4 communes disposent d'un PLU/POS, une cinquantaine dispose d'une carte communale et le reste des communes est soumis au RNU.

Néanmoins, le SCoT montre une réelle volonté des élus de **se doter d'un outil de planification stratégique** de leur territoire, qui sera mis en œuvre dans des documents d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale.

Ces dernières années, l'occupation des sols du Ternois a connu des évolutions assez modérées. Sa vocation agricole est caractéristique, avec près de **85% des espaces voués à l'agriculture, prairies et grandes cultures**. Ces terres agricoles tendent à diminuer, mais de manière moins marquée que sur d'autres territoires de la région.

Cependant, le territoire du Ternois fait valoir une particularité locale dans ce domaine : la diminution des espaces agricoles est **majoritairement due à de nouveaux boisements**, dont peupleraies ou micro-boisements. Le territoire connaît en effet la problématique du développement de plantations boisées en "timbre poste", plantations isolées au milieu d'espaces agricoles. Cependant, ce sont souvent des terres difficiles à cultiver qui se boisent dans certains secteurs.

Cela contribue à l'augmentation régulière des espaces naturels et semi-naturels, qui représentent 9% du territoire.

Les espaces urbanisés ne représentent que 7% du territoire, deux fois moins qu'à l'échelle régionale. Néanmoins, le rythme d'urbanisation s'est accéléré depuis deux décennies. Ceci s'explique par l'accueil de nouvelles populations, alors que d'autres territoires s'urbanisent tout autant sans augmenter leur nombre d'habitants.

Ce sont surtout les prairies qui ont été urbanisées, d'où un enjeu fort de leur préservation, et ce sont elles également qui sont majoritairement touchées par des nouveaux boisements.

Par ailleurs, les sols agricoles stockent du carbone

qui est relâché en cas de reconversion en parcelle d'habitation, et les prairies en stockent plus que les zones cultivées. Les préserver contribue donc également à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

C'est à travers les outils du SCoT mis en œuvre dans les documents d'urbanisme que les collectivités du Ternois pourront **mieux gérer la consommation d'espace par l'urbanisation**.

En revanche, c'est un autre outil, le règlement de boisement, qui leur permettra de gérer la problématique des boisements dispersés du territoire.



Espaces agricoles et boisements



## OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Préserver les terres agricoles** et notamment les prairies qui jouent un rôle important dans l'agriculture, la biodiversité et la gestion de l'eau, ainsi que **les espaces naturels en lien avec les enjeux de la Trame Verte et Bleue** (définis en page 43 du PADD)

**Limiter la consommation** des espaces naturels, agricoles et forestiers à environ **142 hectares sur la période 2015-2030**, soit environ **9,5 ha par an**

**Maîtriser l'urbanisation du territoire** tout en assurant une cohérence avec les besoins en développement, notamment dans le secteur Nord-est, avec **des efforts en matière de densité du bâti et des formes urbaines**

**Promouvoir l'utilisation du règlement départemental de boisement** à l'échelle communale ou intercommunale, afin de maîtriser les nouveaux boisements, et notamment les micro-boisements



Extension urbaine linéaire à Sachin



# 2<sup>ème</sup> axe transversal

## VALORISER LA RURALITÉ DU TERNOIS : UN ATOUT À PRÉSERVER ET À FAIRE RECONNAÎTRE

*Les élus du Pays du Ternois ont souhaité au travers de l'élaboration de leur SCoT que le terme "identité" soit la clé de voûte de leur projet.*

*En effet, comme le précise la Charte de développement du Pays du Ternois, que le PADD prend en compte, le territoire s'est fondé sur une identité historique et administrative (comté, district, et arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise jusqu'en 1926). Ce Ternois historique était plus large que le périmètre actuel et débordait sur les Pays des 7 Vallées et de l'Artois.*

*L'approche géographique et paysagère (plateaux entrecoupés de vallées) participe aussi clairement au sentiment d'appartenance à une identité commune.*

*Par ailleurs, cela fait plus de vingt ans que les élus du territoire travaillent ensemble sur ce territoire (Comité d'aménagement rural du Ternois - CART, puis Centre de Développement Rural - CDR ont précédé le Pays) et de nombreuses associations ont pour territoire d'action le Pays du Ternois.*

*Néanmoins, le Pays du Ternois faisant partie intégrante de l'arrondissement d'Arras, il est peu souvent considéré comme une entité propre à l'échelle régionale.*

*Ainsi, cet axe transversal du PADD a pour objectif d'affirmer ce besoin de reconnaissance du territoire en tant que tel, de valoriser son image et ce qui crée sa singularité.*

---

### Quatre orientations pour affirmer l'identité rurale :

**Orientation 2.1 :** Affirmer la place du Ternois au sein des dynamiques régionales, en valorisant ses spécificités et en poursuivant les coopérations territoriales..... p.15

**Orientation 2.2 :** Préserver et promouvoir la diversité des agricultures comme pilier identitaire du territoire..... p. 16 - 17

**Orientation 2.3 :** Protéger et mettre en valeur la diversité du patrimoine paysager, bâti et rural, garante d'un cadre de vie attrayant..... p. 18

**Orientation 2.4 :** Affirmer le Ternois comme une "destination campagne" : p. 19  
une offre touristique adaptée et complémentaire avec les territoires voisins...

## Orientation 2.1 : Affirmer la place du Ternois au sein des dynamiques régionales, en valorisant ses spécificités et en poursuivant les coopérations territoriales

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 reconnaît les territoires urbains et ruraux au travers des aires et pôles métropolitains d'une part, et les pôles d'équilibre territorial et rural d'autre part.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de la région Nord - Pas-de-Calais identifie deux grandes aires métropolitaines à terme, celle de Lille et celle du Littoral.

Le Pays du Ternois est situé entre ces deux aires, sans y être intégré. Son positionnement est pourtant à affirmer comme un **pôle rural complémentaire des métropoles et indissociable de ces dynamiques**. Le SCoT est notamment un moyen de renforcer la considération du territoire dans la région. Il s'agit d'instaurer un dialogue constructif et mutuellement bénéfique avec les métropoles.

Par ailleurs, le Pays du Ternois observe des **similarités** et/ou **complémentarités** avec ses **territoires limitrophes**, qu'il s'agit de conforter et de valoriser, comme dans le cadre du réseau des sites médiévaux par exemple.

En effet, de nombreux projets sont menés en coopération avec ces territoires, notamment avec le Pays de la Lys Romane et l'Atrébatie sur la thématique de l'énergie, et avec le Pays des 7 Vallées sur les thématiques du tourisme et de la filière bois à titre d'exemples.



Signature du Contrat de Rayonnement Touristique des Pays du Ternois et des 7 Vallées

### OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Se positionner** comme un territoire complémentaire aux aires métropolitaines, avec un rôle structurant dans la trame régionale à conforter : la « campagne verte », par la mise en valeur des paysages et de l'identité rurale

**Jouer la complémentarité en matière de développement économique et touristique** avec la mise en valeur de l'image du Ternois et le lien avec les sites voisins (Bassin minier par ex.)

**Organiser les échanges avec les villes d'influence** qui entourent le Ternois (Arras, Béthune, Bruay-la-Buissière, Doullens, Amiens...), qui fournissent des services, des emplois complémentaires, par une meilleure connexion et accessibilité entre ces territoires

**Poursuivre et renforcer les relations avec les territoires voisins dans une logique de projets partagés** : coopérations territoriales avec les 7 Vallées, la Lys Romane, l'Artois, la Somme...





## **Orientation 2.2 : Préserver et promouvoir la diversité des agricultures comme pilier identitaire du territoire**

Une des principales spécificités du Pays du Ternois est l'agriculture, activité qui occupe 85% de l'espace, qui dessine les paysages ternésiens et en fait un **patrimoine à part entière**.

L'agriculture constitue également une **activité économique importante** du territoire avec 10% des actifs et ceci, en ne considérant que les emplois sur les exploitations agricoles.

Le Pays du Ternois compte des exploitations orientées en grandes cultures, d'autres en élevage, mais l'orientation principale des exploitations est la **polyculture élevage**. Le parcellaire agricole du territoire est donc diversifié avec des prairies et des parcelles en grandes cultures.

Cependant, **l'élevage est de plus en plus en difficulté** (métiers à contraintes, crise des vocations, manque de rémunération...). Il s'agit de soutenir cette activité, notamment en valorisant les liens forts avec une coopérative implantée sur le territoire, la Prospérité fermière, qui aide et accompagne les producteurs de lait.

En effet, la diminution de cette activité pourrait impliquer des conséquences lourdes sur l'identité du Ternois, notamment à travers la **disparition des prairies et du bocage**. D'ailleurs, les prairies ont représenté 65% des espaces agricoles disparus entre 1998 et 2009. Et la disparition de ce paysage caractéristique aurait un impact plutôt négatif sur l'attrait du territoire.

De plus, les prairies sont gérées de manière peu intensive, généralement sans pesticides et avec peu de fertilisation. Elles jouent ainsi des **rôles environnementaux majeurs**, dans le maintien de la biodiversité, de la qualité de l'eau, dans la gestion des inondations et de l'érosion et elles représentent une partie importante du stock carbone.

Même si le SCoT n'apporte pas tous les moyens nécessaires à leur maintien (risque de retournement pour mise en culture ou boisement), il se doit de favoriser leur préservation en y limitant le développement de l'urbanisation.



Cultures à Troisvaux

L'agriculture est un secteur en constante évolution et des dynamiques collectives sont à l'œuvre sur le territoire du Pays du Ternois pour mettre en place des **pratiques agro-écologiques**. Il convient de soutenir cette évolution.

Par ailleurs, les exploitations agricoles du territoire se diversifient et apportent leur contribution dans la production d'énergie renouvelable ou dans le développement de l'activité touristique.

Tout en soutenant les filières agricoles d'exportation ou industrielles, le Pays souhaite mettre en avant les produits locaux et développer les circuits alimentaires de proximité, encore appelés circuits courts, notamment en restauration collective (y compris auprès des restaurateurs). Ces actions contribuent au **développement de l'économie locale** et renforcent la **résilience du territoire**.





## OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Prendre en compte et protéger les sièges d'exploitation agricole et leurs annexes**, qu'elles soient classées au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou soumises au Règlement sanitaire départemental (RSD)

**Favoriser le maintien de l'élevage** en préservant les prairies à proximité des bâtiments d'élevage et les éléments bocagers attenants

**Faciliter les projets de bâtiments agricoles** en veillant à leur intégration paysagère

**Protéger le foncier agricole à enjeux**, surtout autour des bourgs et villages, contribuant à l'identité rurale, l'entretien des paysages, l'économie et l'environnement du territoire

**Accompagner l'évolution du secteur agricole** en favorisant la diversification et les pratiques agro-écologiques, en poursuivant les politiques engagées dans le Plan Climat Territorial (PCT) et notamment Clim'agri, le Plan Local de Développement Économique (PLDE) en lien avec le maintien des paysages et le tourisme, avec les mesures agro-environnementales et d'autres démarches partenariales comme la Plateforme Agriculture Durable et Habitats du Ternois (PADHT)

**Valoriser localement les produits agricoles et forestiers, encourager les circuits courts** en alimentation humaine et animale et les liens avec l'industrie agro-alimentaire



Pâturage de vaches laitières à Siracourt



## **Orientation 2.3** : Protéger et mettre en valeur la diversité du patrimoine paysager, bâti et rural, garante d'un cadre de vie attrayant

Près de 2/3 des habitants du Ternois évoquent spontanément la **richesse des paysages** quand on leur parle du Pays du Ternois, qu'ils jugent comme une campagne verdoyante avec ses champs, ses vallées, ses collines et ses prairies.

70% apprécient surtout les sentiers de randonnées et les voyettes (petits chemins piétonniers) permettant de profiter de la beauté de ces paysages, et plus de la moitié des habitants apprécie particulièrement la présence de patrimoine bâti dans chaque commune comme élément caractérisant le cadre de vie du Pays du Ternois (*enquête TNS Sofres 2013*).

Le patrimoine paysager est ainsi un enjeu d'attractivité incontournable pour le territoire

ternésien, et de manière transversale, les mesures du SCoT permettront d'éviter son appauvrissement et sa dégradation.

Un **inventaire du patrimoine bâti** a été mené dans chaque intercommunalité composant le Pays du Ternois, et a révélé de nombreuses caractéristiques patrimoniales locales : bâti en torchis, mairies-écoles du 19<sup>ème</sup> siècle, châteaux, églises, patrimoine militaire, fermes...

Ainsi, toutes les composantes patrimoniales et culturelles qui font l'identité du territoire sont à **préservé, à restaurer et à valoriser**, afin d'éviter leur banalisation, leur dégradation voire leur disparition.

### **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

#### **Protéger et mettre en valeur les paysages remarquables par :**

- la protection des alternances vallées / plateaux et de leur ambiance paysagère (rivières emblématiques et rapport à l'eau à valoriser, essences de fonds de vallées à replanter, vues lointaines à préserver...)
- le maintien de coupures vertes entre les villages
- la prise en compte des points de vue et panoramas
- le maintien de la densité végétale
- la protection des couronnes bocagères, des vergers et lisières forestières, la restauration des mares et flots
- la maîtrise et l'implantation cohérente du développement de l'éolien dans le paysage : gestion des covisibilités...

#### **Préserver l'image de la ruralité par une haute qualité paysagère :**

- Travailler le traitement paysager des franges et des entrées de territoire, de bourgs et villages, en lien avec les projets de développement économique
- Pour les villages situés sur les plateaux, préserver les auréoles bocagères et les vergers associés, maintenir le tissu villageois au sein de la ceinture bocagère, voire la faire évoluer avec les éventuels développements urbains et conforter le maillage bocager
- Pour les villages et bourgs situés dans les vallées, limiter l'extension de l'urbanisation sur les coteaux, et prendre en compte le Plan Paysage de la vallée de l'Authie
- Préserver la qualité urbaine, architecturale et paysagère dans les bourgs et les villages dans l'esprit du "village jardiné" : implantation du bâti, matériaux utilisés, voyettes, espaces verts... et prendre en compte les fiches de recommandations paysagères et architecturales du CAUE



Auxi-le-Château

#### **Affirmer la richesse culturelle et historique du Ternois en sauvegardant et valorisant le patrimoine rural bâti :**

- restauration, aménagement des abords, mise en lumière...
- Ensembles architecturaux comme les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- Monuments historiques (églises, châteaux...)
- Petit patrimoine rural (chapelles, torchis, bâti traditionnel...)
- Musées et patrimoine de mémoire, industriel ...
- Circuits de découverte du patrimoine





## **Orientation 2.4 : Affirmer le Ternois comme une "destination campagne" : une offre touristique adaptée et complémentaire avec les territoires voisins**

Toutes ces valeurs identitaires peuvent être reconnues et valorisées grâce à la **promotion touristique du territoire**.

Le Pays du Ternois est situé non loin d'éléments d'attractivité touristique forts, comme le littoral de la Côte d'Opale, le Bassin minier classé à l'UNESCO, le Louvre-Lens, la ville d'Arras...

Il s'agit de profiter de cette proximité et de positionner le Pays du Ternois non plus comme un territoire de passage, mais comme une offre complémentaire aux territoires voisins : une **"destination Campagne"**.

Il s'agit de soutenir les équipements tels que les musées, les hôtels et restaurants qui doivent se mettre aux normes d'accessibilité. Le développement de nouveaux équipements doit être facilité en lien avec les projets structurants du territoire.

Depuis 2008, Ternois Tourisme et l'Office de Tourisme des 7 Vallées collaborent ensemble pour assurer la promotion du territoire. Cela s'est traduit par la participation à des salons, la réalisation de brochures touristique communes, la concrétisation de projets communs comme la mise en œuvre d'une signalétique touristique le long de la RD939, la mise en place du réseau médiéval et dernièrement la signature d'un Contrat de Rayonnement Touristique (CRT).

Ce contrat signé pour 2013-2020 a notamment pour objectifs de structurer une offre touristique par le positionnement territorial et d'atteindre d'ici 10 ans un nouveau palier pour l'économie touristique, à la fois en termes de nombre de visiteurs accueillis que de qualité des prestations.

De plus, des **formes innovantes de tourisme** sont apparues sur le territoire, avec le géocaching, les Greeters... et sont à pérenniser.

Cette dynamique est à poursuivre, avec des **bénéfices** certains en matière de **développement local** du territoire. Un bon exemple qui démontre l'intérêt touristique du territoire est l'organisation des 1<sup>ères</sup> Assises régionales du Tourisme rural et durable en 2013 sur le Pays du Ternois.

Le SCoT doit accompagner la stratégie du Pays, en créant les conditions favorables à ce développement touristique.



Coteau de Teneur

### **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et bâti, et développer les itinérances identifiées** par les acteurs touristiques : tourisme lié à l'eau, tourisme culturel et patrimonial, tourisme lié aux parcs et jardins, tourisme vert, tourisme de terroir, tourisme de mémoire...

**Soutenir les projets touristiques structurants**, à titre d'exemple : l'Abbaye de Belval, le Donjon de Bours, le Château de Cercamp, le développement du Domaine de l'Authie, l'agrandissement du Circuit automobile de Croix-en-Ternois...

**Constituer une offre d'hébergement et de restauration adaptée** aux besoins actuels et à ceux découlant des projets de développement, en lien avec le tourisme à la ferme comme point d'ancrage important, et **engager les structures existantes dans un processus d'amélioration qualitative** de l'offre touristique

**Faire du Ternois une "Destination Campagne"** en valorisant le tourisme vert : sentiers de randonnée, activités de pêche, parcs et jardins...





# PARTIE 2

Trois axes

## STRATÉGIQUES

pour l'avenir du territoire

- Aménager un Ternois équilibré et solidaire, avec le développement économique et l'emploi comme priorités
- Développer un territoire de proximité au service de tous ses habitants, gage d'attractivité du milieu rural
- Faire de la préservation de l'environnement et de la qualité du cadre de vie un atout du développement rural





# 1<sup>er</sup> axe :

## AMÉNAGER UN TERNOIS ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE, AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI COMME PRIORITÉS

*Le diagnostic a montré des disparités socio-économiques au sein du Pays du Ternois, qu'il s'agit de ne pas accentuer. En effet, elles entraînent des déséquilibres territoriaux, et créent des inégalités entre habitants.*

*Pour cela, le SCoT doit renforcer l'armature territoriale, en structurant clairement les bourgs-centres et leur trajectoire.*

*La priorité des élus est de poursuivre le développement économique, clé de voûte qui se traduira par la création d'emplois, pour les Ternésiens et les futurs habitants. Cette volonté est également partagée par les habitants du Pays du Ternois, leur 2<sup>ème</sup> priorité pour les 10 prochaines années étant d'accueillir de nouvelles entreprises (enquête TNS Sofres 2013).*

*La stratégie de planification urbaine et économique du SCoT est une première à l'échelle du Pays du Ternois, ce qui implique des efforts de la part de toutes les collectivités composant le territoire.*



Pépinière d'entreprises de la Région de Frévent

### Cinq orientations pour une économie rurale dynamique :

**Orientation 3.1** : Assurer un développement économique diversifié, en cohérence avec la stratégie engagée à l'échelle du Pays..... p.23

**Orientation 3.2** : Conforter les secteurs économiques clés du territoire : industrie agro-alimentaire, artisanat, agriculture et services à la personne..... p. 24

**Orientation 3.3** : Organiser et qualifier l'offre d'accueil des entreprises..... p. 25

**Orientation 3.4** : Soutenir le commerce de proximité et consolider l'armature commerciale dans un esprit de complémentarité..... p. 26

**Orientation 3.5** : Garantir la couverture du territoire en haut débit et faciliter le déploiement du Très Haut Débit et du réseau mobile..... p.27



## **Orientation 3.1 : Assurer un développement économique diversifié, en cohérence avec la stratégie engagée à l'échelle du Pays**

Le SCoT compte affirmer la **dynamique de création d'établissements et d'emplois**, dont la tendance ces dernières années est à la hausse. Le tissu économique du Pays du Ternois représente aujourd'hui plus de 1 500 entreprises, dont la moitié dans le secteur des services. Le développement de l'emploi doit limiter l'évasion des actifs vers les territoires extérieurs.

Un des points forts du territoire est incarné par la **présence d'un pôle d'industries agro-alimentaires d'importance régionale**, qu'il s'agit de valoriser tout en s'assurant du **maintien de l'économie rurale dans les villages**, à travers la vocation agricole du territoire et les nombreux artisans qui contribuent à leur vitalité.

La diversité des secteurs d'activité fait la force du territoire, ainsi moins soumis aux aléas économiques. Il est donc important de la maintenir voire de la développer, en ciblant plus particulièrement les activités mises en œuvre localement pour satisfaire les besoins des ternésiens et des touristes (action sociale, petits commerces, hôtellerie et restauration, construction, services à la personne...). Les filières innovantes sont également à valoriser et développer

(bois-énergie, plateforme de valorisation des déchets agricoles, ...).

Par ailleurs, le territoire devra **faire face au vieillissement et à la diminution de sa population active**. Afin de maintenir les jeunes actifs sur le Ternois et répondre aux besoins de main d'oeuvre de nos entreprises, le territoire doit s'attacher à anticiper et à adapter les compétences des actifs selon l'évolution des métiers.

Dans ce cadre, **l'esprit d'entreprendre est encore à développer**, en s'appuyant notamment sur les équipements permettant d'héberger les créateurs d'entreprises, dont se sont dotés les territoires des Vertes collines du Saint-Polois et de la Région de Frévent.

De nombreuses actions sont déjà menées par le Pays et ses partenaires pour répondre à tous ces enjeux, à travers le Plan local de Développement Économique (PLDE). Cette politique est à poursuivre et à articuler avec le SCoT, ces démarches étant complémentaires entre elles. Le SCoT permet notamment de territorialiser les enjeux économiques, notamment en matière de foncier.

### **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Renforcer la compétitivité des entreprises**, par une montée en gamme qualitative (compétences, numérique, performance environnementale, accessibilité...) et en soutenant les filières identitaires, comme le tourisme, la filière bois avec un enjeu majeur sur l'artisanat du bâtiment

**Maintenir les entreprises existantes**, en soutenant ces forces vives du territoire (notamment les PME/PMI) et en accompagnant leurs éventuelles extensions

**Favoriser la création/reprise d'entreprises**, en s'appuyant sur les équipements y contribuant : pépinière de la Région de Frévent, hôtel d'entreprises des Vertes Collines du Saint-Polois ; **en soutenant l'innovation et en développant la culture de l'entrepreneuriat**

**Contribuer à la qualification de la main d'oeuvre et à son adéquation aux besoins des entreprises locales**, en mobilisant une offre en formation continue/professionnelle accessible et adaptée

**Favoriser l'essor de l'économie résidentielle, sociale et solidaire**, avec le développement des services aux habitants et du tourisme à titre d'exemples





## **Orientation 3.2 : Conforter les secteurs économiques clés du territoire : industrie agro-alimentaire, artisanat, agriculture et services à la personne**

Quatre composantes du tissu économique se démarquent et représentent un **potentiel pour l'avenir économique** du Pays du Ternois : l'industrie agro-alimentaire, l'artisanat, l'agriculture et les services à la personne.

Les prévisions économiques pour le territoire ternésien identifiées dans le cadre du diagnostic, correspondent d'ailleurs au ressenti et à la vision des habitants. Selon eux (*enquête TNS Sofres 2013*), les secteurs d'activités qui joueront un rôle important dans l'économie du territoire au cours des 10 prochaines années sont :

- les services à la personne, à 86%
- l'agriculture, à 81%
- l'industrie agro-alimentaire, à 76%
- l'artisanat, à 62%

Ainsi, pour conforter et soutenir ces filières d'activités, le SCoT doit particulièrement faciliter leur développement en permettant l'agrandissement

des établissements existants et l'implantation de nouvelles entreprises dans ces domaines.

Le **développement du pôle industriel** de Saint-Pol-sur-Ternoise a toute sa place **dans l'axe agro-alimentaire** jusqu'à Arras et Cambrai.

Il est important pour le Ternois que les grands entreprises développent leur connexion avec leur territoire d'implantation, par exemple en lien avec le bassin de production agricole.

En effet, l'agriculture ternésienne est confrontée à des difficultés conjoncturelles, notamment en ce qui concerne la filière élevage. Le SCoT doit permettre de contribuer à la pérennité économique des exploitations agricoles sur le territoire.

Enfin, le **développement des services à la personne** est particulièrement attendu dans un territoire marqué par le vieillissement de sa population, qui peut également devenir un réel atout économique (silver économie).

### **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Développer le pôle de l'industrie agro-alimentaire** en programmant l'extension de la zone industrielle de Saint-Pol-sur-Ternoise, en privilégiant cette vocation pour les nouvelles implantations, et en envisageant des localisations complémentaires sur le territoire, en cohérence avec l'habitat et les transports

**Pérenniser le tissu artisanal de proximité**, notamment dans les villages, en privilégiant l'implantation des entreprises non compatibles avec l'habitat ou mobilisant des besoins spécifiques de foncier ou d'immobilier, dans les zones d'activités de Pernes, Frévent et Auxile-Château, et au sein du Village d'artisans des Vertes Collines à Herlin-le-Sec, qui cible les artisans du bâtiment et l'artisanat de production

**Accompagner une agriculture en évolution**, en assurant la promotion des produits agricoles dans les filières locales, en favorisant l'installation des jeunes agriculteurs, en améliorant l'image des métiers de l'agriculture, en développant les services aux exploitants, en minimisant les impacts de projets de développement sur l'activité agricole, et tout en concertant la profession agricole...

**Favoriser le développement des services à la personne** : services à la famille (garde d'enfants, soutien scolaire...), services de la vie quotidienne (ménage, jardinage...) et notamment les services aux personnes fragiles, personnes âgées, personnes en situation de handicap..., qui peuvent en partie être portés par le milieu associatif (économie sociale et solidaire)







### **Orientation 3.3 : Organiser et qualifier l'offre d'accueil des entreprises**

Afin de maintenir et développer le tissu économique ternésien, le SCoT doit créer des conditions favorables à l'atteinte de ces objectifs.

L'offre d'accueil se concentre dans les parcs d'activités stratégiques à l'échelle du Pays du Ternois.

**7 espaces d'activités** aux emplois et au rayonnement significatifs sont identifiés :

- le parc d'activités industrielles de Saint-Pol-sur-Ternoise, d'envergure régionale
- le parc du Moulin à Herlin-le-Sec
- le parc d'activités de Frévent
- le parc d'activités d'Auxi-le-Château
- le parc de la Fontaine Bleue à Pernes
- le parc d'activités commerciales des Portes du Ternois à Saint-Pol-sur-Ternoise
- le parc d'activités de services de Canteraine à Saint-Pol-sur-Ternoise

Il est important de valoriser et de faire connaître, à plus grande échelle, les disponibilités et services

offerts dans ces parcs d'activités. Un nouvel espace d'activités complémentaires est envisagé à Roëllecourt.

En parallèle, il reste crucial de maintenir une **offre de proximité dans les autres communes**, de manière raisonnée et coordonnée, pour permettre le développement des entreprises existantes.

Enfin, comme l'a initié l'Approche Environnementale de l'Urbanisme réalisée sur la parc industriel de Saint-Pol-sur-Ternoise, le territoire du Ternois souhaite s'engager **vers une économie plus durable et intégrée**.



## **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Assurer la promotion des parcs d'activités du territoire et organiser l'armature économique dans le cadre d'un schéma territorial des parcs d'activités** à l'échelle du Pays, pour améliorer la visibilité des entreprises à l'extérieur, pour adapter l'offre aux besoins réels des entrepreneurs et afficher des vocations complémentaires entre les parcs

**Programmer les réserves foncières nécessaires à l'extension ou la requalification des parcs d'activités existants**, avec un phasage cohérent de l'ouverture à l'urbanisation des zones

**Tendre vers un développement économique durable**, en développant les nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de la fonctionnalité, troisième révolution industrielle...) et en intégrant la qualité environnementale comme outil au service de l'attractivité économique du territoire : intégration et requalification des parcs d'activités (insertion paysagère, urbaine et architecturale, optimisation du foncier, fonctionnalités, multimodalité...)

**Améliorer la qualité des infrastructures de transport routier** (lien avec la rocade minière) et **anticiper les impacts économiques** du contournement routier de Saint-Pol-sur-Ternoise afin d'en faire un levier de développement pour la zone industrielle (requalification paysagère) et le centre-ville de Saint-Pol-sur-Ternoise





### **Orientation 3.4 : Soutenir le commerce de proximité et consolider l'armature commerciale dans un esprit de complémentarité**

Le Pays du Ternois est peu concerné par le développement de zones commerciales à la périphérie des villes. Le commerce est encore majoritairement concentré dans les centres-bourgs, mais il tend à s'affaiblir ces dernières années. En effet, nombre de locaux commerciaux sont vacants, et certains se transforment en logement, ce qui est souvent irréversible.

Par ailleurs, le **maintien des commerces de proximité et l'accueil de nouveaux commerces représentent des enjeux prioritaires** pour les habitants Ternésiens (*enquête TNS Sofres 2013*).

L'objectif du SCoT est de renforcer l'attractivité des commerces du Ternois, en freinant les évactions vers les grands pôles que sont Bruay-la-Buissière, Arras et Doullens.

Afin de retrouver une dynamique commerciale positive dans les centralités des bourgs, il s'agit d'identifier et protéger les principales rues commerçantes, pour en faire des lieux de structuration.

Cela sera facilité par le **respect d'un équilibre et d'une complémentarité** entre l'offre de proximité des centres-bourgs et l'offre plutôt occasionnelle

et spécialisée des grandes surfaces des zones commerciales périphériques, notamment en ce qui concerne la polarité de Saint-Pol-sur-Ternoise, en lien avec le développement de la zone des Moulins à Herlin-le-Sec.

Par ailleurs, les commerces s'installant dans les zones d'activités périphériques peuvent modifier le fonctionnement (nouveaux flux de déplacement) et le paysage (image de l'entrée de ville) du territoire. Il s'agit d'être attentif à **limiter leurs impacts sur l'aménagement et l'environnement du territoire.**



Rue commerçante à Auxi-le-Château

## **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Revitaliser les cœurs de bourgs commerciaux**, en améliorant leur accessibilité, en qualifiant le cadre urbain et en favorisant la mixité fonctionnelle : habitat, petits commerces, supermarchés de proximité, services publics, marchés hebdomadaires...

**Relancer la réflexion avec les unions commerciales des bourgs** et se doter d'un Schéma de Développement Commercial actif et opérationnel à l'échelle du Pays du Ternois

**Assurer un aménagement commercial équilibré et durable** en pérennisant la vocation commerciale des centres-bourgs et en organisant une complémentarité avec les commerces localisés en périphérie

**Accompagner le développement commercial à travers des orientations d'aménagement de qualité** : accessibilité, optimisation de l'espace consommé, intégration paysagère, recherche de haute performance environnementale...





### **Orientation 3.5 : Garantir la couverture du territoire en haut débit et faciliter le déploiement du Très Haut Débit et du réseau mobile**

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont essentielles au développement de l'activité économique d'un territoire et aux besoins des ménages.

Sur le Pays du Ternois, 14% des habitants qui pratiquent le télétravail plus d'une journée par semaine (16,7% en France) (*enquête TNS Sofres 2013*).

Le Pays du Ternois n'est pas en situation de fracture numérique. Des travaux de résorption des zones d'ombre ADSL et téléphonie ont déjà été réalisés par les intercommunalités.

Toutefois, à une échelle plus locale, **des inégalités persistent en termes d'accès au haut débit (ADSL) et à la téléphonie mobile.**

La volonté des élus est donc de poursuivre la montée en débit du territoire.

Un syndicat mixte, Nord-Pas de Calais Numérique, a été créé pour mettre en oeuvre le Schéma régional du Très haut débit (THD), adopté au printemps 2013 et qui vise une couverture complète du territoire

par la fibre optique à l'horizon 2025, avec mise à contribution des intercommunalités.

La priorité est donc d'homogénéiser l'accès au haut débit pour l'ensemble des secteurs du Ternois, et de cibler des zones et équipements spécifiques pour le THD.

En effet, il représente un **réel outil de dynamisation des zones rurales et de relocalisation du développement**. Les nouveaux usages liés à internet (achats, renseignements, démarches administratives...) doivent être favorisés, pour contribuer à l'attractivité résidentielle et économique, et permettre la diminution des émissions de GES.

Le télétravail, le e-commerce, les téléprocédures, limitent ainsi les besoins de déplacements.

Par ailleurs, il existe encore des problèmes de couverture en téléphonie mobile, l'accès au réseau de téléphonie mobile est ainsi primordial, et également le réseau internet mobile (4G et évolutions à venir), dans toutes les zones habitées et dans les lieux ouverts au public (tourisme).

## **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Faire de la montée en débit une priorité** pour couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit (THD), une garantie de la réussite de l'attractivité et de la compétitivité du Ternois

**Afficher des cibles prioritaires pour l'équipement fibre très haut débit** : parcs d'activités économiques, PME/PMI importantes, établissements de santé, d'enseignement et de formation, sites touristiques, catégories de professionnels liés à l'agriculture...

**Accompagner la généralisation du THD pour tous**, permettant le développement de nouveaux usages et services (télétravail, e-commerce, e-santé et e-médecine...) :

- préparer le déploiement de la fibre optique
- favoriser l'implantation des nouveaux logements et activités dans les secteurs dont la desserte en débits symétriques est correcte
- promouvoir des formes urbaines plus compactes pour faciliter le développement de la fibre...

**Assurer une couverture de l'ensemble du territoire par le réseau mobile** (téléphonie et internet mobile), en favorisant l'implantation de nouvelles antennes de téléphonie mobile, en veillant d'une part à leur intégration paysagère dans les secteurs où persistent les difficultés de réception : Auxillois, secteur d'Heuchin... et d'autre part à la santé des personnes





## Axe 2 :

### DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS, GAGE D'ATTRACTIVITÉ DU MILIEU RURAL

*Une des priorités pour le territoire est également de maintenir voire renforcer une offre de proximité pour permettre aux habitants d'accéder aisément à leurs besoins essentiels (se loger, faire ses courses, se former, travailler, se déplacer, se divertir, s'informer...).*

*En effet, le Pays du Ternois est un territoire rural, à proximité de grandes agglomérations, mais qui reste globalement à faible influence urbaine et assez autonome.*

*Il est nécessaire de préserver et améliorer l'accès aux équipements de la vie courante, au sein des intercommunalités et à l'échelle des bassins de vie.*



#### Cinq orientations pour améliorer le quotidien des habitants :

- Orientation 4.1 :** Favoriser l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture, aux loisirs et aux services à la population en général, en confortant leur offre en équipements ..... p. 29
- Orientation 4.2 :** Assurer une mobilité pour tous, une condition essentielle au développement pérenne du territoire..... p. 30 - 31
- Orientation 4.3 :** Aménager qualitativement les bourgs et villages et maintenir une campagne vivante..... p. 32 - 33
- Orientation 4.4 :** Requalifier l'habitat ancien et diversifier le parc de logements p. 36
- Orientation 4.5 :** Favoriser le maintien des jeunes et répondre aux besoins d'une population vieillissante..... p.36



## **Orientation 4.1 : Favoriser l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture, aux loisirs et aux services à la population en général, en confortant leur offre en équipements**

Le confortement de l'armature commerciale, l'évolution et la pérennité des services à la population en milieu rural sont des enjeux forts repérés par le diagnostic.

Par ailleurs, le ressenti des habitants confirme ce besoin, car **conserver les commerces et les services publics de proximité** est leur priorité n°1 (47% des sondés) (*enquête TNS Sofres 2013*).

De plus, comme cela a été souligné par le diagnostic et la population, un des secteurs porteurs à mettre en avant est celui des services à la personne, en lien avec le vieillissement de la population.

Le maître mot est la **mutualisation des moyens**, avec la mise en place de maisons de santé, de maisons de service public à l'échelle intercommunale par exemple. Le cinéma, les piscines, représentent des **équipements d'envergure Pays à pérenniser**.

Pour autant, si beaucoup d'équipements et de services sont concentrés dans les bourgs-centres, certains villages comptent également des équipements de rayonnement communal qu'il s'agit de préserver, notamment pour contribuer au **maintien de la vie associative** riche sur le territoire.

### **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

#### **Des équipements structurants à privilégier dans les pôles structurants :**

- Localiser les équipements de type cinéma, piscine, maison de santé, médiathèque... qui ont un **rayonnement à l'échelle du Pays** dans un niveau supérieur de l'armature territoriale (pôle central, d'équilibre ou de proximité)
- **Assurer un développement coordonné et partenarial des projets d'équipements de santé et notamment des Maisons de santé**, au sein du Pays et avec l'extérieur
- **Les mutualiser** entre intercommunalités (ex. de la médiathèque et ses annexes), en travaillant sur la proximité de l'habitat avec ces équipements

#### **Des équipements et services de proximité pour toutes les communes :**

- **Préserver les services à la population dans les villages et pérenniser la couverture d'équipements culturels, sportifs et de loisirs existants** sur tout le territoire (salles de sports, bibliothèques, ...) et accroître les coopérations entre structures publiques et associatives

#### **Améliorer l'accessibilité générale des équipements :**

- **Pérenniser et améliorer l'accessibilité physique des services publics et équipements de proximité** (infrastructures et réseaux de transport, accès Personnes à Mobilité Réduite...), notamment par les modes doux, et implanter les nouveaux équipements à proximité des centralités
- **Faciliter l'accès à tous aux services** en favorisant les services itinérants, les points multi-services et les e-services, par le déploiement du très haut débit notamment

#### **Améliorer certaines liaisons routières et moderniser certaines voiries :**

- **Améliorer la liaison** entre Béthune/Bruay-la-Buissière et Saint-Pol-sur-Ternoise (RD941), et entre le Pernois et la rocade minière (RD301-RD70) afin d'améliorer les conditions de circulation et les temps de déplacement entre ces deux territoires
- **Moderniser les voiries** entre Gauchin-Verloingt et Saint-Pol-sur-Ternoise, et celles permettant l'accessibilité du SDIS à la RD939 en direction d'Arras, et l'accessibilité du Circuit de Croix en venant d'Hesdin





## **Orientation 4.2 : Assurer une mobilité pour tous, une condition essentielle au développement pérenne du territoire**

Trois bourgs-centres sur six sont connectés au TER, ce qui n'est pas négligeable. Cette offre est à **maintenir et à améliorer**. Les élus du territoire sont notamment inquiets sur le devenir de la ligne Saint-Pol - Etaples, ils souhaitent un engagement de l'autorité organisatrice des transports ferrés pour la maintenir et la moderniser.

Le transport collectif routier est représenté par les **lignes de car départementales**, à la desserte peu fréquente, mais surtout **méconnues des habitants**. Pourtant, certaines de ces lignes ne sont pas réservées qu'au public scolaire, et pourraient être utilisées pour des déplacements domicile-travail. Un travail d'information et de sensibilisation est à mener en partenariat avec l'autorité organisatrice des transports interurbains sur cette question.

Par ailleurs, 44% des habitants Ternésiens considèrent que l'insuffisance des moyens de transports collectifs représente un **handicap majeur** pour le territoire (*enquête TNS Sofres 2013*).

En effet, la configuration territoriale du Ternois est particulière avec une ponctuation de nombreux villages parsemés mais à l'habitat concentré, gravitant autour des quelques bourgs-centres. Ces villages sont pratiquement tous équidistants entre eux d'environ 1 km en moyenne, excepté dans les vallées humides où la linéarité a égrené l'habitat. On parle donc d'un **territoire aux longues distances**, où les déplacements entre les villages et les bourgs nécessitent un mode de transport adapté.

Une **réflexion multimodale** mérite d'être menée en renforçant la coopération entre bourgs et autorités organisatrices de transport (AOT), le Conseil Général et le Conseil Régional notamment.

Plusieurs **services de transport à la demande** par mini bus ont été mis en place, notamment par les intercommunalités de la Région de Frévent et de l'Auxilois et des villes de Saint-Pol-sur-Ternoise et d'Auxi-le-Château.

Le Pays gère également une Centrale de mobilité, une **plate-forme téléphonique d'information** sur les moyens de transport du territoire, destinée à tous les habitants du Ternois. Elle organise également un

service de Transport à la Demande par taxi, sur le territoire des Vertes Collines du Saint-Polois.

Ainsi, **l'enjeu de l'accès à la mobilité est prégnant** pour le Pays du Ternois, des solutions adaptées existent et sont primordiales à développer pour le territoire.



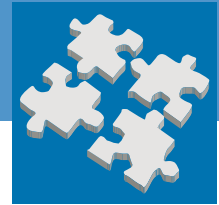
Transport à la demande



Car interurbain



Cyclistes à Frévent



**OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES intégrant une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacements propres au caractère rural du territoire

**Réduire la dépendance à la voiture**, notamment sur les liaisons intra-territoire et les liaisons avec l'extérieur (longues distances) :

- Maintenir les lignes de TER qui relient le Ternois aux pôles extérieurs, et plus particulièrement la ligne Saint-Pol - Etaples, devant faire l'objet d'importants travaux de modernisation
- Développer le pôle gare de Saint-Pol-sur-Ternoise, et les haltes ferroviaires d'Anvin et de Pernes-Camblain, en prévoyant l'aménagement et la densification de leurs abords
- Favoriser le rabattement performant vers les gares et arrêts de car : stationnements automobiles et cyclables, cheminements piétons, parkings de covoiturage...
- Accompagner le renforcement des liaisons autocars du Département et favoriser une intermodalité efficace (correspondance, mise en accessibilité, information et lisibilité de l'offre commerciale...)
- Étudier la faisabilité de faire évoluer le service de transport à la demande pour un public plus large
- Communiquer sur ces solutions alternatives en s'appuyant sur la centrale de mobilité du Pays qui pourrait mettre en place une plateforme internet spécifique

**Assurer un partage de l'espace public et sécuriser les déplacements doux** dans les centralités des bourgs et villages :

- **Penser courtes distances et continuités des parcours dans les bourgs-centres notamment, ce qui contribue à réduire les temps de déplacement** : mixité fonctionnelle intra-urbaine, traitement différencié de l'espace public selon les modes de déplacement, suffisance des aires de stationnement voiture/vélo, liaisons douces vers les équipements générateurs de flux (envisager par exemple la création de pistes/bandes cyclables pour accéder aux collèges/lycées, ou encore la mise en place de pédibus pour se rendre à l'école à pied)
- Diminuer la place faite à la voiture en ville
- Favoriser les plans de déplacements spécifiques, la sécurisation du réseau routier...



Gare TER de Saint-Pol-sur-Ternoise



### **Orientation 4.3 : Aménager qualitativement les bourgs et villages et maintenir une campagne vivante**

L'urbanisme était encore peu maîtrisé sur le territoire au lancement du SCoT, et depuis, les élus prennent conscience des problématiques de planification, de consommation foncière... Aujourd'hui, de nouvelles cartes communales sont en cours d'élaboration et un PLU intercommunal est en réflexion sur le Pernois. L'engagement dans le SCoT a contribué à une **progression en matière de planification stratégique**.

Les bourgs-centres sont de fait des milieux urbains, avec des enjeux communs de centralité, de vitalité commerciale et économique, de stationnement, de déplacements doux, de desserte en transports collectifs, d'entrées de ville...

Le SCoT doit permettre de promouvoir des projets urbains de qualité dans ces bourgs, en y intégrant

innovation et exemplarité pour le territoire. Cette qualité passe par la **densification des centres et leur renouvellement urbain**.

Dans les villages, les enjeux sont autres, mais à considérer pour l'équilibre du territoire.

Au delà des bourgs-centres qui rayonnent sur leur bassin de vie, **chaque village a besoin de son animation propre** pour ne pas devenir un village dortoir ou déserté.

Pour cela, les activités du quotidien y ont leur place, grâce au maintien d'équipements, des emplois, et des animations mises en place par les collectivités, les associations ou à l'initiative des habitants.

En effet, le SCoT va conforter les bourgs-centre afin qu'ils puissent jouer leur rôle de rayonnement sur les villages alentours, tout en permettant à ceux-ci de se développer de manière raisonnée.

## **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Maîtriser l'étalement urbain** grâce à la mise en œuvre de documents d'urbanisme, outils au service de la préservation des atouts du territoire (diversité des paysages, agriculture, tourisme...)

Sur l'ensemble du territoire, **favoriser des formes d'habitat et de locaux d'activités économiques optimisant les besoins en espace et en énergie** : maisons accolées, habitat intermédiaire, plusieurs logements dans une construction, tailles de parcelle moins importantes, orientation bioclimatique des bâtiments...

Dans les polarités, **privilégier les opérations d'aménagement qualitatives et mixtes, la réhabilitation des logements, le renouvellement urbain** (friches, démolition-reconstruction), **la diversité des fonctions urbaines** (commerces et équipements de proximité, espaces publics...)...

- Soutenir les dynamiques de projet responsable et innovant (éco-quartier de Frévent) et la mise en place de démarches à haute valeur environnementale (Approche Environnementale de l'Urbanisme de la zone industrielle de Saint-Pol-sur-Ternoise)

En milieu rural, **pérenniser les éléments d'animation et les richesses identitaires sources de dynamiques locales**, en privilégiant le développement en cœur de village, tout en tenant compte des problématiques de rétention foncière et de sensibilité environnementale (Installations Classées Pour l'Environnement, Trame Verte et Bleue, paysage, risques naturels...)

- Définir un objectif minimum de production de logement dans les dents creuses
- Favoriser le réinvestissement de logements vacants, notamment les corps de ferme
- Étudier les possibilités d'optimisation du foncier en s'appuyant sur la typologie de la forme villageoise (village carrefour/rue/nucléaire)







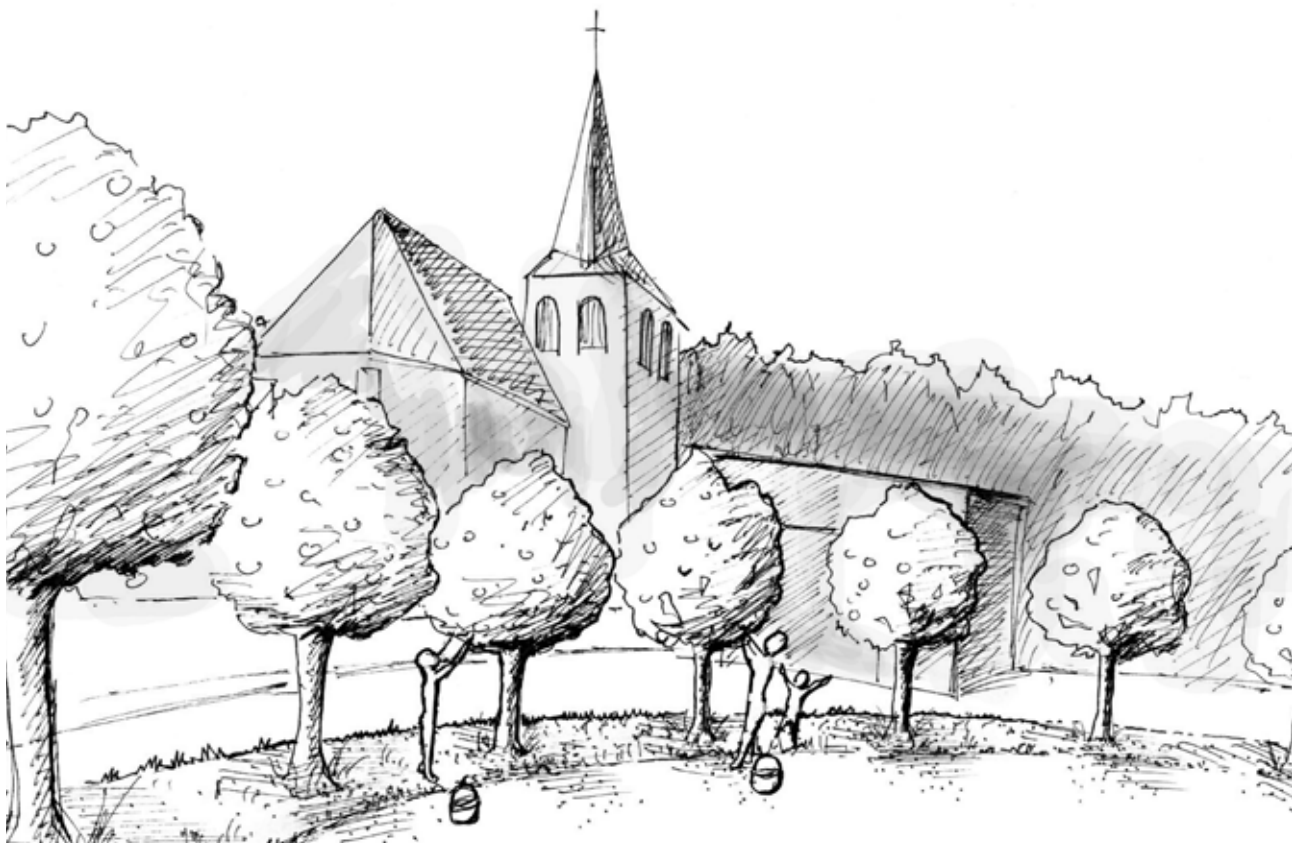
## OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Affecter un objectif minimum de production de logements** à produire pour les villages afin de maintenir leur vitalité, en privilégiant un développement compact (dents creuses en priorité)

**Maintenir les petits commerces**, cafés ruraux, écoles, artisans et autres lieux de vie, **favoriser les commerces itinérants/ambulants** et **mutualiser la présence des services à la population, en partenariat avec les Chambres consulaires**

**Soutenir le développement des activités de diversification des activités agricoles** (tourisme, restauration...)

**Permettre l'implantation de nouvelles activités économiques dans les villages**, compatibles avec l'habitat



Chemin de maraude pour la cueillette des pommes



## Orientation 4.4 : Requalifier l'habitat ancien et diversifier le parc de logements

**Un chiffre éloquent** : 81% des habitants du Pays du Ternois privilégient la réhabilitation de bâtiments existants et vacants pour répondre à la demande de logements (enquête TNS Sofres 2013).

En effet, le diagnostic a montré que le parc d'habitat du Ternois était vieillissant, avec une part non négligeable de logements dégradés, voire insalubres. La vacance du parc est également assez importante, bien que disparate selon les secteurs.

Cela indique que la **requalification du parc**, à travers une recherche de performance énergétique et une qualité constructive (éco-matériaux), **est prioritaire à la construction de nouveaux logements**. A ce titre, l'OPAH de revitalisation rurale menée par le Pays du Ternois prévoit 460 logements à réhabiliter sur la période 2012-2017, et son bilan à mi-parcours est satisfaisant.

Un outil complémentaire a été créé avec le Pays de la Lys Romane, et doit être valorisé : **l'Espace INFO ÉNERGIE**, qui conseille les particuliers qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique, tant au niveau des travaux envisagés pour leur logement que du comportement quotidien.

De plus, des **besoins de renouvellement urbain** sont identifiés, au cœur des bourgs-centres, mais également dans beaucoup de villages.

Le diagnostic a aussi révélé que l'habitat ternésien était peu diversifié, ne répondant pas à l'ensemble des demandes de la population, qui évoluent au fil du temps.



Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat  
Revitalisation Rurale

# OPAH

du Pays du TERNOIS

Des aides pour les propriétaires qui souhaitent

- Améliorer leur résidence principale
- Créer ou rénover un logement locatif

**Des renseignements & des conseils gratuits**

**N° Vert 0 800 002 862**  
Appel gratuit depuis un poste fixe

**Objectifs**

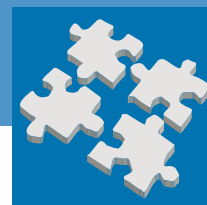
- Amélioration énergétique des logements
- Traitement prioritaire des situations de "mal logement"
- Adaptation des logements au vieillissement et au handicap
- Production de logements locatifs à loyers maîtrisés

Agence Nord-Pas de Calais  
3 rue Alexandre Maniez  
62750 LOOS EN GOMELLE  
Tel : 03 21 37 38 36  
e-mail : agence.npd@hdno.fr

Il s'agit de mettre en place un **parcours résidentiel effectif**, ce qui contribuera largement au maintien et à l'accueil des habitants.

Le SCoT encourage notamment la remise sur le marché immobilier des logements vacants.





## OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Poursuivre la politique de réhabilitation et d'amélioration des logements engagée avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Revitalisation rurale,** notamment dans l'optique d'une meilleure attractivité résidentielle et d'une amélioration de la performance énergétique de l'habitat :

- Réhabiliter environ 4 000 logements à l'horizon 2030
- Pour lutter contre les situations de précarité énergétique : se donner un objectif ambitieux de réduction énergétique du parc bâti existant, à travers sa requalification thermique et son renouvellement intégrant des performances énergétiques : a minima 25% d'économie d'énergie
- Se donner les moyens de suivre et d'observer la réhabilitation des logements sur le territoire
- Étudier l'opportunité de mener des OPAH Renouvellement urbain en bourg-centre pour lutter contre les problématiques de mal-logement (insalubrité) et de vacance
- Favoriser la remise sur le marché d'anciens corps de ferme dans les cœurs de village

**Diversifier l'offre du parc de logements** (statut d'occupation, typologie de logements) pour mettre en place un parcours résidentiel complet, en programmant **une part minimale de production de petits logements et de logements locatifs dans les opérations d'aménagement** :

- Pour différentes générations : prévoir des petits logements pour les personnes âgées et les jeunes célibataires ou jeunes ménages...
- Plus abordables et accessibles pour différentes situations sociales : prévoir des logements locatifs, et notamment du locatif aidé dans les bourgs-centres, favoriser l'accession sociale à la propriété (tout en programmant le renouvellement du parc locatif social en parallèle)...
- À l'échelle du quartier comme lieu d'identification et de création/ou maintien d'une mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle
- En programmant un ou des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) à l'échelle des intercommunalités ou du Pays du Ternois, pouvant être réalisés dans le cadre de PLU intercommunaux tenants lieu de PLH





## **Orientation 4.5 : Favoriser le maintien des jeunes et répondre aux besoins d'une population vieillissante**

Face au vieillissement de la population, l'enjeu est de gérer et de s'adapter à cette évolution démographique, et également d'être attractif envers les jeunes pour renouveler la population ternésienne. Le ressenti des habitants confirme ce besoin : "Favoriser le maintien ou l'installation des jeunes sur le territoire" arrive en 3<sup>ème</sup> position des sujets sur lesquels il faudrait agir en priorité dans le Pays du Ternois (43% des sondés) (*enquête TNS Sofres 2013*).

**La petite enfance et la jeunesse** font d'ailleurs l'objet de nombreuses politiques d'aides sur le Ternois. Les structures d'accueil de la petite enfance représentent des équipements nécessaires et attractifs pour les couples bi-actifs et les familles mono-parentales. Ces structures et services demandent à être développées sur le territoire.

Il s'agit aussi de construire des parcours adaptés aux jeunes en termes de mobilité résidentielle et

professionnelle sur le territoire. **La question de l'adéquation entre la formation et l'offre d'emplois locales est primordiale** à traiter pour maintenir les jeunes sur le territoire.

Il s'agit de leur montrer que leur avenir peut s'envisager dans le Ternois, avec un lien fort entre les entreprises et les formations.

Par ailleurs, 1/3 des Ternésiens auront plus de 60 ans en 2030 contre 1/4 aujourd'hui. Cette dimension est à prendre en compte dans de nombreux axes de travail, d'un point de vue social, territorial et économique.

A cet effet, le Pays a la chance de s'appuyer sur un **réseau d'acteurs actifs** dans ces domaines, comme l'Association pour le Développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion (ADEFI), le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)...

## **OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES**

### **Accompagner la jeunesse à toutes ses étapes :**

- Favoriser l'ouverture et la création de places dans les équipements d'accueil d'enfants, en permettant leur extension si nécessaire
- Contribuer au maintien et à l'adaptation des équipements scolaires existants,
- Développer les logements passerelles pour les jeunes,
- Soutenir les services d'accompagnement des jeunes (mobilité, insertion à l'emploi, accès aux formations, au logement, à la culture...)

### **Accompagner les personnes âgées et permettre leur maintien sur le territoire :**

- Permettre leur maintien à domicile en adaptant les logements et en favorisant les services à la personne et le développement des équipements de santé
- S'orienter vers la production d'hébergements spécifiques non institutionnels de type béguinage (à localiser à proximité de services/équipements), en coordination avec la présence des structures médicalisées à maintenir pour permettre le parcours résidentiel des personnes en perte d'autonomie
- Les programmer en privilégiant les bourgs-centres





Cybercentre de la région de Frévent



Piscine de plein air à Saint-Pol-sur-Ternoise



EHPAD l'Oasis à Saint-Pol-sur-Ternoise



# Axe 3 :

## FAIRE DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE UN ATOUT DU DÉVELOPPEMENT RURAL

*L'Etat initial de l'environnement démontre de nombreux enjeux environnementaux majeurs pour le Ternois. De plus, près de 7 habitants sur 10 considèrent que la présence de la nature fait partie de l'atout majeur du Pays du Ternois (enquête TNS Sofres 2013). L'enquête a bien montré que les habitants ont conscience de cette richesse naturelle, mais ne sont pas conscients des menaces pesant sur ces éléments structurels du territoire.*

*Le SCoT est un levier essentiel pour protéger et préserver les ressources naturelles, comme l'eau, l'air, la qualité des sols, la biodiversité, mais aussi pour favoriser la valorisation de ces ressources de façon raisonnée.*

### Cinq orientations pour valoriser les richesses du Ternois et anticiper l'avenir :

- Orientation 5.1** : Contribuer à la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de manière adaptée aux réalités du territoire rural..... p. 39
- Orientation 5.2** : S'engager dans la transition énergétique et viser un territoire à énergie positive à l'horizon 2030..... p. 40 -41
- Orientation 5.3** : Préserver le patrimoine naturel du territoire et développer les actions et mesures favorisant la biodiversité à travers la Trame Verte et Bleue..... p. 42 -43
- Orientation 5.4** : Protéger la ressource en eau et permettre une exploitation et une gestion des eaux efficaces..... p. 44
- Orientation 5.5** : Protéger les personnes et les biens vis-à-vis des risques naturels et des nuisances et affirmer une gestion des déchets performante..... p. 45



L'Authie à Willencourt



## **Orientation 5.1 : Contribuer à la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de manière adaptée aux réalités du territoire rural**

Le SCoT doit assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à travers une **stratégie d'atténuation du réchauffement climatique**.

Pour la mise en œuvre opérationnelle, le Pays du Ternois, non concerné par la démarche de Plan Climat Énergie Territorial (PCET) réglementaire, a été un des premiers territoires de la région à s'engager dans un **Plan Climat Territorial (PCT) volontaire**. Il s'inscrit dans le cadre de la feuille de route régionale, le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) adopté en 2012.

Le PCT du Pays du Ternois vise une réduction de 20% des émissions de GES à l'horizon 2020, et une réduction de 75% à l'horizon 2050.

Un Bilan Carbone du territoire a été établi en 2013, accompagné d'une étude énergétique et de vulnérabilité, ce qui a permis de cibler des objectifs précis pour le PCT.

C'est le secteur agricole qui en est la principale source d'émission (42%). Une politique spécifique de réduction, Clim'agri, est déjà menée dans le cadre du PCT en ce sens. Cette démarche volontariste doit amener à la performance environnementale et énergétique des exploitations. Elle cherche des réponses au maintien du système de polyculture élevage.

Les déplacements de personnes représentent 14% des émissions de GES du territoire et les transports de marchandises 6%. **Le SCoT aura un rôle essentiel sur les principes d'organisation de l'urbanisation**, qui doit limiter les obligations de déplacements, et sur la valorisation des modes de transport alternatifs à l'automobile. Sur ce territoire rural à faible densité, un système de transports collectifs structurant ne serait pas rentable. Néanmoins, des solutions sont à rechercher en approfondissant l'étude des habitudes de déplacement des habitants, qui n'ont pas la culture des transports collectifs.

### **OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**Lier urbanisme et mobilité dans les bourgs comme dans les villages** pour raccourcir les distances de déplacement et **favoriser les alternatives à la voiture**, en faveur de la lutte contre le changement climatique :

- Penser un développement compact des bourgs et des villages
- Prévoir une part minimale de renouvellement urbain dans les bourgs-centres
- Densifier la population autour de la gare de Saint-Pol-sur-Ternoise, des haltes ferroviaires d'Anvin et de Pernes, et des points d'arrêts des cars départementaux, en veillant à la pertinence de la localisation de ces derniers
- Favoriser des formes d'aménagement et d'habitat plus denses
- Travailler la notion de proximité de l'habitat avec les autres fonctions génératrices de flux, en favorisant une mixité fonctionnelle des bourgs
- Optimiser le foncier disponible dans les secteurs déjà habités (dents creuses)

**Limiter les émissions de GES en développant le secteur biogénique** (puits de carbone) et **en poursuivant la stratégie engagée** à l'échelle du Pays (Clim'agri) **visant à réduire les impacts climatiques des pratiques agricoles** (réflexion protéine locale, autonomie alimentaire, limitation des intrants...)

**Promouvoir et développer l'utilisation des véhicules électriques** et **proposer des alternatives à l'automobile** : trains, cars, rabattement sur les gares et points d'arrêts, Transport À la Demande (TAD), liaisons douces, covoiturage...

**Assurer le suivi des habitudes de déplacement des habitants** (Enquête Ménages/Déplacements à programmer par exemple)





## **Orientation 5.2 : S'engager dans la transition énergétique et viser un territoire à énergie positive à l'horizon 2030**

« Un territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales, selon les 3 principes de la démarche NegaWatt : sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables » (définition du CLER, Réseau pour la transition énergétique)

La **transition énergétique** passe dans un premier temps par la réduction des consommations énergétiques, puis en tirant parti des potentiels du territoire en énergies renouvelables, tout en favorisant leur développement équilibré et leur diversification.

A travers son PCT, le territoire s'est engagé à diminuer de 20% (3x20) ses consommations énergétiques, notamment en accompagnant fortement les intercommunalités dans leur gestion de leur patrimoine public et des services qu'elles

proposent (Bilan carbone Patrimoine et services réalisé en 2014 pour chaque intercommunalité).

Un autre objectif est d'atteindre 20% d'Énergies Renouvelables (EnR) dans la consommation finale d'énergie d'ici à 2020. Cet objectif est déjà atteint, hors besoins énergétiques liés aux déplacements. En effet, en 2011, le taux de couverture en énergies renouvelables était de 47% sur le territoire du SCoT. Les études du bilan énergétique montrent que ce taux est évalué au global à 69% en 2014, avec sur le secteur électricité un taux de 151% (revente intermittente et exportateur net d'électricité). Une filière est notamment ciblée comme un **potentiel d'exploitation important sur le Ternois : la biomasse** (bois et méthanisation).

Ainsi le territoire souhaite évoluer vers une couverture totale pour certaines filières en particulier, à l'horizon 2030.



Vacquerie le Boucq



Signature Charte Clim'agri





## **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Poursuivre les politiques engagées dans le Plan Climat Territorial** du Pays du Ternois

### **Mettre la question de la réduction des besoins énergétiques et de la production des énergies renouvelables :**

- Au cœur de la gestion des collectivités (bâtiments, éclairage public...) en lien avec les Bilans carbone "Patrimoine et services" et la stratégie Patrimoine et éclairage public portée par le Pays pour les communes volontaires
- Et au cœur de tous les projets d'aménagement, petits et grands, habitat ou activités économiques, du "bon sens" pour réduire le poids de l'énergie dans le budget des ménages : orientation des bâtiments et utilisation des apports solaires ou de la végétation pour rafraîchir la construction, éco-construction, réhabilitation BBC, constructions neuves passives voire à énergie positive, mutualisation par réseaux de chaleur...

### **Lutter contre la précarité énergétique** en améliorant les performances énergétiques de l'habitat et **soutenir la réhabilitation des logements insalubres et anciens corps de ferme**

### **Évoluer vers une autonomie énergétique du territoire**, en combinant une diversité d'énergies renouvelables et 2 priorités :

- **L'éolien** : structurer la densification de la présence éolienne dans les secteurs favorables du Schéma Régional Éolien, tout en préservant les atouts paysagers du Ternois
- **La méthanisation** : exploiter le potentiel dans un souci d'équité territoriale et de complémentarité, notamment en lien avec les déchets de l'industrie agro-alimentaire, des exploitations agricoles et des collectivités

### **Sans oublier ces autres axes de développement :**

- La biomasse : profiter des richesses du territoire à dominante rurale (coproduits de l'agriculture, réseaux de haies, bois) en poursuivant les efforts de structuration de la filière bois en concertation avec la Maison du bois et en développant les filières énergie basées sur les agro-ressources
- Les réseaux de chaleur (notamment bois-énergie et biogaz) à développer dans les bourgs-centres et les communes rurales offrant des opportunités de connexion de plusieurs bâtiments communaux, voire de logements
- Le solaire photovoltaïque et thermique : développer les panneaux en toiture, notamment des bâtiments agricoles
- La géothermie, bien que le potentiel du territoire en la matière soit plus faible que pour les autres énergies

### **Tendre vers un modèle de développement des énergies renouvelables plus coopératif**, vecteur d'une économie locale (collectivités, habitants...) et contribuant à la transition énergétique





### **Orientation 5.3 : Préserver le patrimoine naturel du territoire et développer les actions et mesures favorisant la biodiversité à travers la Trame Verte et Bleue**

« La Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la **préservation et de la restauration des continuités écologiques**, pour permettre aux espèces de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... » (Ministère du Développement Durable), c'est-à-dire d'assurer leur cycle de vie (alimentation, reproduction, migration) et de maintenir les services écosystémiques rendus par la biodiversité.

Pour cela, le SCoT du Pays du Ternois doit prendre en compte l'ensemble des réservoirs de biodiversité ou cœurs de nature ainsi que les liaisons biologiques qui les relient et qui compose le maillage de la Trame Verte et Bleue. Il est à noter que dès 2008, le Pays du Ternois s'est lancé dans une étude de déclinaison opérationnelle du schéma TVB régional. Celle-ci a été réalisée par le CPIE Val d'Authie en collaboration avec les acteurs locaux. Cette étude a permis de disposer d'un **document cadre et d'enclencher une dynamique collective** pour la mise en oeuvre d'actions concrètes en faveur de la TVB, sur la base du volontariat.

Par ailleurs, le Schéma Régional de Cohérence Écologique - Trame Verte et Bleue (SRCE-TV) à l'échelle de la région Nord/Pas-de-Calais a été adopté le 14 juillet 2014 par le Préfet de Région après approbation par le Conseil régional. Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU...), ainsi que les projets d'infrastructures, ont pour obligation de prendre en compte le SRCE, ce qui implique de ne pas ignorer ses objectifs généraux.

Ainsi, le SCoT du Pays du Ternois doit s'appuyer sur ces différents documents afin de déterminer les orientations et objectifs pour préserver les espaces naturels et agricoles les plus significatifs au maintien de la biodiversité et leurs liaisons permettant la circulation des espèces.

Outre les enjeux écologiques visés par la TVB, la volonté politique a toujours été de la mettre en oeuvre en tenant compte des usages et activités économiques du territoire, et en concertation avec les différents acteurs. A titre d'exemple, l'entretien par le pâturage des pelouses calcicoles et l'exploitation raisonnée des forêts contribuent souvent à la sauvegarde des milieux et des espèces.



Le Riez de Noeux-les-Auxi



## OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES

### Protéger fortement les réservoirs de biodiversité en y limitant voire en y interdisant la constructibilité :

- Réservoirs de biodiversité forestiers : protection durable de la couverture végétale
- Réservoirs de biodiversité calcicoles : gestion et valorisation de ces milieux ouverts rares
- Réservoirs de biodiversité aquatiques et humides : maintien des habitats et espèces aquatiques en lien avec l'amélioration de la qualité de l'eau

Dans ces réservoirs, les activités contribuant au maintien et au développement de la biodiversité seront toutefois autorisées (élevage, tourisme durable, sylviculture...)

### Préserver la biodiversité et les continuités écologiques à travers :

- La déclinaison locale des corridors écologiques d'importance régionale, qui devront permettre la fonctionnalité des échanges entre les réservoirs de biodiversité, notamment par la restauration de certains secteurs à enjeux qui constituent des ruptures dans le maillage régional, y compris les obstacles à la libre circulation piscicole
- L'identification des corridors d'intérêt majeur dans la Trame Verte et Bleue opérationnelle du Pays du Ternois, véritable socle identitaire du cadre de vie, et la protection des opérations de restauration déjà réalisées

### Assurer une protection particulière des sensibilités écologiques de la vallée de l'Authie, notamment des sites Natura 2000

### Préserver les éléments bocagers et les prairies associées et développer le réseau de haies, vecteur d'identité et aux multiples bénéfices (biodiversité, paysage, qualité de l'eau, énergie renouvelable...)

### Intensifier la présence du végétal dans la trame bâtie :

- En portant une attention particulière aux secteurs à enjeux identifiés dans la Trame Verte et Bleue qui correspondent aux passages de corridors écologiques
- En préservant les éléments de nature en ville et les îlots verts
- En prévoyant le maintien de l'armature naturelle existante dans les secteurs de projet : les espaces naturels doivent servir de guides à la conception dans les projets d'aménagement

### Éviter la fragmentation de la TVB :

- Limiter tout développement urbain ou projets d'infrastructures qui viendraient fragmenter la TVB, en étudiant les mesures d'évitement, de réduction ou, le cas échéant, de compensation (aménagements perméables à la biodiversité...)
- Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) par la plantation d'essences végétales locales et des mesures de gestion et d'information adaptées (gestion différenciée des espaces verts, techniques alternatives favorisant la réduction des intrants...)



Orchis pourpre





## **Orientation 5.4 : Protéger la ressource en eau et permettre une exploitation et une gestion des eaux efficaces et raisonnées**

Le Pays du Ternois se découpe en **trois bassins versants**, celui de la Lys, avec les affluents de la Clarence et de la Nave, celui de la Canche, avec l'affluent de la Ternoise, et celui de l'Authie.

Le territoire compte également de nombreuses **zones humides**, qui ont un rôle important pour la biodiversité et majeur pour le fonctionnement

hydraulique dans la prévention des inondations.

Trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont d'ailleurs applicables sur ces bassins versants, couvrant ainsi tout le territoire.

Le SCoT devant être compatible avec ces SAGE et le SDAGE, les élus ont souhaité **généraliser les objectifs sur l'ensemble du territoire**.

### **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Protéger qualitativement la ressource en eau superficielle et souterraine** en privilégiant les activités à moindre pression sur les secteurs à enjeux, avec la prise en compte des périmètres de protection des captages, à généraliser, et en préservant les aires d'alimentation en eau potable identifiées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie

**Sécuriser l'alimentation en eau potable** en s'appuyant sur les dispositions du Schéma départemental de ressource en eau potable et anticiper les pressions à venir de la part des territoires voisins

**Intégrer l'économie de l'eau dans la conception des futurs établissements d'habitat et d'activité économique ainsi que les établissements publics** comme les écoles, les collèges et les lycées, et favoriser la promotion des techniques alternatives comme la récupération des eaux pluviales pour des usages autres que l'eau potable

**Préserver les zones humides connues** telles qu'inventoriées par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys, de la Canche et de l'Authie, et **privilégier les actions liées à la restauration écologique et la gestion adaptée**

**Articuler le développement urbain avec les capacités des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement.** Il s'agit de favoriser ce développement dans les zones couvertes par l'assainissement collectif

**Gérer les eaux pluviales à la parcelle pour un rejet zéro dans le réseau**, en favorisant l'utilisation de techniques alternatives d'infiltration (noues, toitures végétalisées...) et en limitant l'imperméabilisation des sols pour l'ensemble des projets d'aménagement (habitat, activités, ...)

**Améliorer la gestion des eaux pluviales et leur traitement préalable** afin de maîtriser les risques de dysfonctionnement des stations et réseaux en cas fortes pluies (bassin de tamponnement paysager, lagunage...)

**Poursuivre la politique menée sur la gestion du ruissellement/érosion** en lien avec la Chambre d'Agriculture et assurer le maintien des haies, talus, fossés, zones humides, prairies ou éléments végétaux, contribuant au bon fonctionnement hydraulique du bassin versant et à la rétention des eaux et des particules, et à l'épuration des eaux

**Inciter à la rénovation des réseaux d'assainissement collectifs et des installations non collectives, et à la mise en œuvre de solutions alternatives**, innovantes et adaptées aux espaces ruraux, permettant de réduire les coûts liés à l'assainissement (mini-stations)

**Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** à l'échelle intercommunale





## **Orientation 5.5 : Protéger les personnes et les biens vis-à-vis des risques naturels et des nuisances et affirmer une gestion des déchets performante**

Les risques, les nuisances et les déchets représentent des facteurs pouvant influencer l'attractivité et le maintien des populations sur le territoire. Le Ternois est assez peu concerné par des risques majeurs, il faut cependant bien prendre en compte les risques existants et éviter de les amplifier.

Le territoire est traversé par 3 cours d'eau majeurs (la Canche, la Ternoise et l'Authie) et le risque inondations dû au débordement de cours d'eau touche moins de la moitié des communes du Ternois. Ce type d'inondation présente un niveau d'aléas moindre à l'amont des rivières qu'à l'aval.

En revanche, le Ternois est plutôt concerné par les **inondations par coulée de boue et ruissellement**. Dans une moindre mesure, le risque d'effondrement de terrain lié aux cavités souterraines, de mouvement de terrain suite à des ruissellements, le risque lié aux engins de guerre, et à la pollution des sols, sont à prendre en compte.

Le caractère rural du territoire implique également la présence de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de

nature agricole, mais très peu de sites SEVESO.

Enfin la **problématique des déchets** est notamment un des enjeux majeurs du Grenelle et l'état français s'est engagé à réduire les volumes de déchets ménagers de manière significative. Néanmoins, les déchets peuvent à la fois engendrer des nuisances (olfactive et sonore) mais également devenir une **ressource énergétique à ne pas négliger**.

Ainsi le SCoT du Pays du Ternois doit prendre en compte et intégrer ces problématiques afin de définir des orientations pour assurer la sécurité des personnes et des biens face aux risques, garantir leur confort face aux nuisances et affirmer une gestion des déchets performante.



Déchetterie du Ternois

### **OBJECTIFS** DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Limiter l'exposition des populations aux risques et nuisances, et intégrer ce facteur comme un guide** pour la conception de projets d'aménagement durables

- Arrêter tout développement urbain ou tout aménagement vulnérable dans les zones fortement exposées aux risques (prise en compte des zones d'aléa avec adaptation de la constructibilité), notamment d'inondation ou considérées comme zones d'expansion de crue dans les PPRI, et privilégier la lutte contre les aléas (haies...)

- Éviter les nuisances (notamment en prenant en compte les axes de transport bruyant) et les conflits d'usage en respectant les périmètres autour des ICPE, notamment agricoles, en éloignant les nouvelles implantations des secteurs sensibles (population, sensibilité environnementale)

**Assurer la reconversion des sites et sols potentiellement pollués**

**Permettre le développement coordonné de la méthanisation et des filières de valorisation des déchets** (alternatives à l'enfouissement, bio-déchets...) et favoriser un approvisionnement proche

**Prévoir dans les projets d'aménagement les conditions nécessaires pour une collecte des déchets efficace, soutenir la gestion locale des déchets verts (PDHAT), et poursuivre les efforts en matière de sensibilisation à leur valorisation**

**Limiter les impacts de l'urbanisation sur la production de déchets de chantier**, notamment dans le cadre des projets urbains (zone industrielle de Saint-Pol-sur-Ternoise, parc du Moulin d'Herlin-le-Sec, écoquartier de Frévent...)



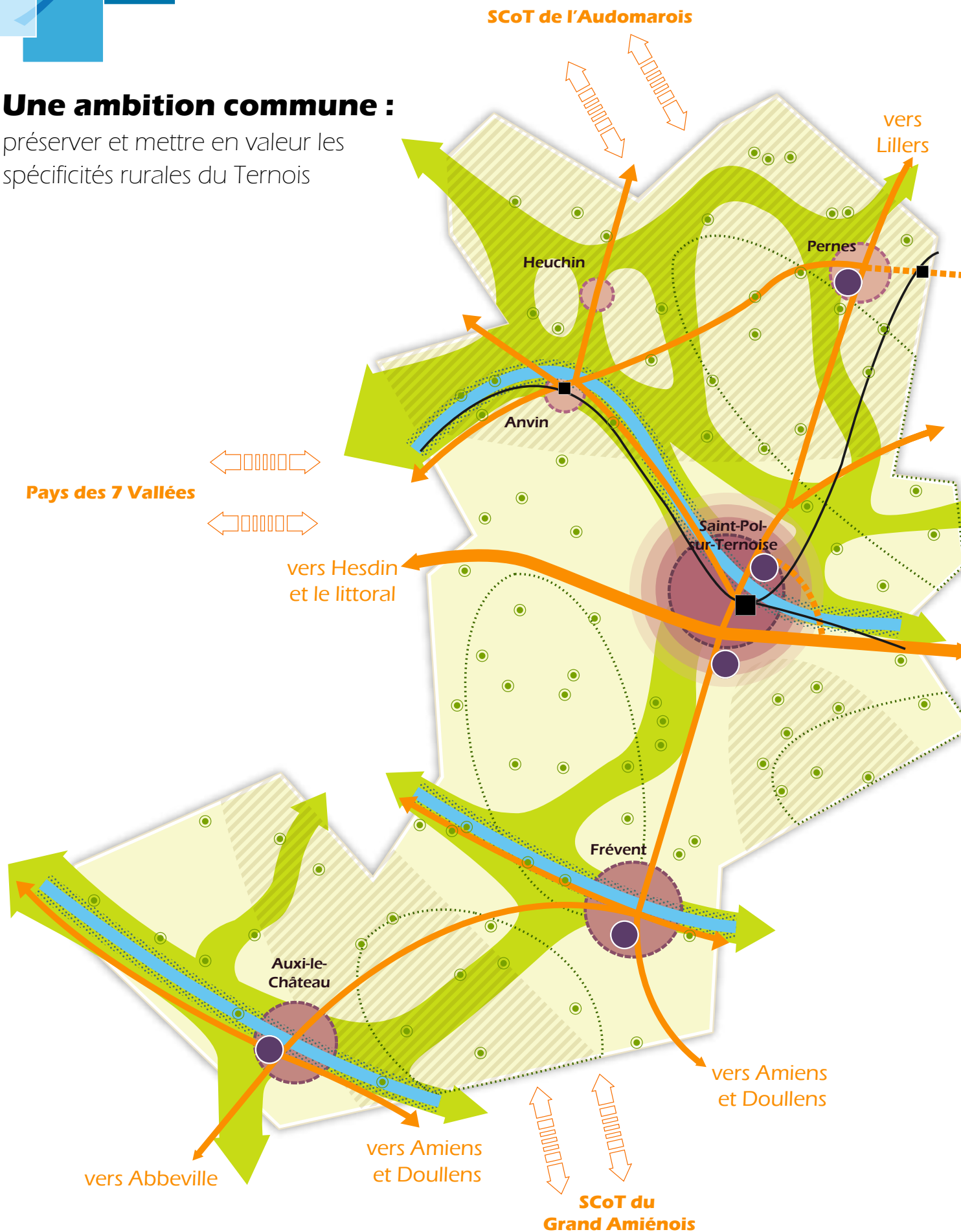


SCoT du Pays du Ternois :

# SPATIALISATION DU PADD

## Une ambition commune :

préserver et mettre en valeur les spécificités rurales du Ternois



SCoT  
de l'Artois

vers Bruay-la-Buissière  
et Béthune

rocade minière

vers Arras

Pays d'Artois



Réalisation : AULA - Août 2013.

Sources : AULA 2013.

## PARTIE 1 : IDENTITE «TERNOIS»

### ► Redynamisation des pôles structurants



Restructurer la polarité centrale de la ville-centre, moteur du Ternois



Affirmer le rayonnement des pôles d'équilibre sur leur bassin de vie



Conforter les bourgs de proximité



Maintenir une campagne vivante en privilégiant un développement compact des villages

### ► Positionnement et ruralité



Organiser les échanges et poursuivre les coopérations avec les territoires voisins



Préserver la diversité de l'agriculture et le patrimoine bâti, identitaires du territoire



Favoriser le maintien de l'élevage



Miser sur une haute qualité paysagère, notamment en valorisant les auréoles bocagères autour des villages

## PARTIE 2 : STRATÉGIE EN 3 AXES

### ► Vitalité et solidarité



Programmer un Schéma territorial des parcs d'activités économiques, pour valoriser l'offre d'accueil des entreprises



S'appuyer sur les pôles structurants

### ► Attractivité et proximité



Améliorer et sécuriser la qualité des infrastructures routières majeures



Anticiper les impacts du contournement routier de Saint-Pol et d'une éventuelle liaison avec la rocade minière



Favoriser l'usage du train pour les déplacements vers Béthune, Lille, Arras et le littoral en modernisant les lignes ferroviaires



Aménager et densifier les abords de la gare de Saint-Pol-sur-Ternoise, et améliorer l'accessibilité des haltes de Pernes et d'Anvin

### ► Environnement de qualité



Protéger la ressource en eau, notamment les vallées structurantes et les zones humides



Assurer la préservation de la biodiversité à travers la trame verte et bleue



Evoluer vers une autonomie énergétique du territoire, notamment en développant l'éolien







Syndicat Mixte pour le  
SCoT du Pays du Ternois



Agence d'Urbanisme de  
l'Artois

